

Formation « S'engager dans une MAET¹ dans les Alpilles »

Mme, Mlle, M.....

Adresse

.....

Commune.....

Téléphone

- Agriculteur(trice)
 Salarié(e)

Souhaite participer à la journée du :

- Jeudi 1^{er} octobre 2009 à Mouriès
 Jeudi 8 octobre 2009 à Orgon
 Jeudi 22 octobre 2009 à Fontvieille

Un co-financement VIVEA - FSE prend en charge la participation des agriculteurs(trices) à cette journée.

Contact pour l'inscription :

Sabine MONTALBANO : 04.42.23.86.22

Fax : 04.42.23.81.04

A..... le.....

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
Maison des Agriculteurs - 22, avenue Henri Pontier
13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1

Pour tout renseignement, contactez :

Ronald JULLIAND

Conseiller financements publics

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

tel : 04.42.23.86.12 / fax : 04.42.23.81.04

mail : r.julliand@bouches-du-rhone.chambagri.fr

Christèle COLLIOT

Conseillère Territoire

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Parc Naturel Régional des Alpilles

tel : 06.73.27.83.81 / fax : 04.42.23.81.07

mail : c.colliot@bouches-du-rhone.chambagri.fr



Participez à l'une des journées :

« S'engager dans une Mesure Agro- Environnementale Territorialisée dans les Alpilles »

Informations complémentaires :

Pensez au SERAB (Service de Remplacement des Agriculteurs des Bouches-du-Rhône – 04.42.96.15.89) pour vous remplacer sur l'exploitation

Un Crédit d'impôt prend désormais en compte votre temps passé en formation.

Vous êtes agriculteur(trice), sur le territoire Natura 2000 des Alpilles (carte jointe), vous souhaitez vous engager dans des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement

Nous vous invitons à participer à l'une de nos journées :

Jeudi 1^{er} octobre 2009
à **Mouriès** de 9h à 17h
Centre culturel
Place de l'Eglise

Jeudi 8 octobre 2009
à **Orgon** de 9h à 17h
Salle du conseil Municipal
Place de la Liberté

Jeudi 22 octobre 2009
à **Fontvieille** de 9h à 17h
Salle d'honneur de l'Hôtel de ville
8, rue Marcel Honorat

Programme de la journée

Matin :

- **Présentation de Natura 2000 par le Parc Naturel Régional des Alpilles**
Jean-Michel PIRASTRU / Audrey ZENASTI,
Parc Naturel Régional des Alpilles
- **Présentation du dispositif des Mesures Agro-Environnementales dans les Alpilles**
Ronald JULLIAND,
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône

Après-midi :

- **Les Mesures Agro-Environnementales et leur articulation avec les règles de la conditionnalité des aides de la PAC**
Françoise FENEON,
Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône
- **Votre exploitation et les Mesures Agro-Environnementales**
Comment présenter un dossier
Ronald JULLIAND
- **Les évolutions possibles du dispositif**

Si vous exploitez les milieux suivants :

- Pinèdes, garrigues et pelouses sèches pâturées
- Prairies irriguées gravitairement
- Vergers (y compris oliveraies)
- Vignes
- Haies
- Ripisylves (végétation de bord de cours d'eau)
- Bosquets

des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées peuvent vous accompagner dans des pratiques respectueuses de l'environnement.

Par exemple, celles-ci peuvent vous aider à financer la mise en place d'un couvert herbacé pérenne en arboriculture, l'entretien d'une haie ou rémunérer le travail d'ajustement de la pression de pâturage en colline...

Inscrivez-vous grâce au bulletin à découper